

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur Patrick SCOTTI

Convocation et affichage : 02/12/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MONSIEUR MARC HUSER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait l'avance pour l'achat de sonnettes sans fil pour la cour de l'Ecole et de la Mairie d'un montant de 46,30 € TTC.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

- décide de rembourser Monsieur Marc HUSER pour un montant de 46,30 € TTC (quarante-six euros trente centimes).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 08 décembre 2022,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick